

EXCELLENCE ET DURABILITÉ DANS LES ARTS



Plan stratégique d'artsnb 2018-2021

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick vise un Nouveau-Brunswick dans lequel l'excellence et la durabilité dans les arts sont encouragées, et où l'expression artistique est estimée par ses citoyens. Ce plan stratégique représente la vision et les objectifs de nos intervenants et de notre conseil d'administration.

Introduction

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme indépendant, autonome et bilingue dirigé par un conseil d'administration de neuf membres votants, assurant ainsi un équilibre entre les hommes et les femmes, les cinq régions de la province, les diverses communautés linguistiques et autochtones ainsi que les nombreuses disciplines artistiques.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) a été créé en 1989 dans le cadre de la politique du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de beaux-arts. La *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* a été sanctionnée en novembre 1990, et est entrée en vigueur en juin 1991.

Cette loi a été modifiée en 1999 (*Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*) afin d'élargir l'autonomie et les domaines de responsabilités du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. La loi a été également modifiée en 2016 (*Modification de la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*).

Depuis la création du conseil, des changements fondamentaux ont eu lieu dans le secteur des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick. Ces changements ont nécessité des solutions novatrices, le partage d'informations et d'idées, ainsi qu'un processus de consultation non seulement avec les membres du conseil, mais aussi avec les intervenants.

Pour élaborer un nouveau plan stratégique et tracer une voie raisonnable pour l'avenir, nous avons effectué une analyse factuelle de nos circonstances.

Ce plan stratégique triennal pour artsnb (2018-2021) est le fruit de nombreuses consultations. Il représente notre vision du renouveau, et démontre notre capacité d'adaptation pour faire progresser le Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le développement et la durabilité dans les arts.

Ce plan stratégique remplace le précédent, qui couvrait les années 2013 à 2018.

Vision

Nous stimulons la créativité et l'innovation dans les arts au Nouveau-Brunswick en soutenant les artistes professionnels, en récompensant l'excellence, en sensibilisant l'opinion publique et en encourageant la diversité.

Mission

En tant qu'organisme de financement public, artsnb soutient la diversité culturelle du Nouveau-Brunswick en favorisant l'excellence dans les arts, en facilitant la création artistique des artistes professionnels et en promouvant l'appréciation et la compréhension des arts.

Valeurs

artsnb s'engage à respecter les valeurs et les principes suivants:

Excellence

artsnb considère l'excellence comme le fondement de ses programmes et de ses opérations. L'excellence est le principe fondamental guidant nos décisions concernant le financement et notre engagement auprès des partenaires et des intervenants.

Créativité

artsnb reconnaît que la créativité est un pilier de l'entreprise humaine et de l'innovation. Nous nous efforçons de soutenir les efforts créatifs des artistes professionnels par l'entremise de nos programmes et de nos activités de financement.

Durabilité

artsnb poursuit des initiatives et des partenariats favorisant la durabilité de l'organisme et celle des artistes professionnels qu'elle soutient. Nous considérons les arts comme une composante essentielle d'une société saine, et notre travail comme un contributeur important à son bien-être.

Appréciation

artsnb a toujours cru que la compréhension des arts accroît la capacité des gens à exploiter leur créativité. Nous continuerons de promouvoir une culture qui souligne l'importance des arts et de soutenir ceux qui inspirent et dynamisent les autres à travers leur art.

Équité

artsnb promeut l'équité envers les artistes émergents, immigrants ou handicapés, les groupes minoritaires, etc. afin de leur permettre de renforcer leurs capacités grâce à nos programmes. L'équité ne signifie pas nécessairement traiter tout le monde de manière égale; cela peut nécessiter des mesures spécifiques pour équilibrer les règles du jeu pour tous.

Mandat

Notre mandat, tel que défini dans la *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* de 2016, est le suivant:

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a pour mission:

- de faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques ;
- de favoriser la connaissance et la compréhension des arts et de créer des conditions propices à l'expérience du plaisir qu'ils procurent ;
- par l'entremise du ministre, de conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'une politique favorable aux arts et sur des questions connexes ;
- de promouvoir et de défendre l'excellence dans les arts ;
- de célébrer l'excellence artistique par la mise en œuvre et l'administration de programmes visant à reconnaître les réalisations artistiques exceptionnelles ;
- d'élaborer et d'administrer pour le compte du ministre des programmes de soutien financier à l'intention des particuliers et des organismes artistiques afin de stimuler la création artistique et de multiplier les occasions de formation professionnelle ;
- d'établir et de gérer un système d'évaluation par les pairs, un système de jury ou quelque autre méthode d'évaluation de la valeur artistique des œuvres, des projets et des propositions qui sont soumis à son appréciation ou à celle du ministre, et du choix de nouvelles acquisitions, y compris celles qui sont destinées à la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick;
- d'exercer toutes autres activités ou fonctions ayant trait aux arts que le ministre ordonne ou approuve.

Bilan

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons atteint tous les objectifs clés de notre plan quinquennal précédent (2013-2018). Au cours de cette période, nous nous sommes efforcés de trouver un équilibre entre une demande croissante de financement et de services d'une part, et une réduction du financement alloué d'autre part. Nous avons accompli ce qui suit :

1. Nous avons octroyé un financement accru aux artistes du Nouveau-Brunswick, et nous nous sommes assurés que les fonds soient déployés stratégiquement et efficacement. Nous avons permis aux artistes de réaliser leur potentiel en offrant des subventions pour accroître les possibilités de perfectionnement professionnel, soutenir les échanges et favoriser des pratiques artistiques dynamiques dans la province. Voici les montants

totaux attribués sous forme de subventions et de bourses au cours des dernières années:

- 2017-2018: 890 000 \$
- 2016-2017: 876 000 \$
- 2015-2016: 950 000 \$
- 2014-2015: 910 000 \$
- 2013-2014: 650 000 \$
- 2012-2013: 671 000 \$

2. Nous avons répondu et nous nous sommes adaptés aux besoins des artistes, conscients que notre efficacité dépend de programmes efficaces et pertinents pour notre clientèle artistique. En nous tenant au courant des tendances, des développements et des défis à l'échelle nationale et internationale, nous avons veillé à ce que les artistes du Nouveau-Brunswick soient soutenus à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.
3. Grâce à notre engagement dans le processus consultatif entourant le renouvellement de la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick et le groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste, nous avons contribué à valoriser le profil des arts et des artistes professionnels de la province.
4. Nous avons soutenu le principe de l'équité, qui harmonise les conditions de sorte que tous puissent participer pleinement à la société. Nous reconnaissons que, bien que tous aient le droit d'être traités de la même façon, tout le monde n'a pas accès égal aux ressources, aux possibilités ou aux avantages; nous nous efforçons donc d'assurer l'équité par des programmes et des activités pertinentes.
5. Nous avons achevé le projet de transition numérique, qui a mené à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système entièrement en ligne et informatisé permettant aux artistes de demander des subventions, aux jurys d'évaluer ces demandes et au personnel de gérer et de suivre l'évolution des projets artistiques. Cette transition a considérablement amélioré l'efficacité du cycle dans son ensemble, avec une réduction considérable du temps, des coûts et des ressources nécessaires pour exécuter ces processus.
6. Nous avons pleinement collaboré avec les Premières Nations de la province de la manière suivante:
 - Grâce au financement de l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE), nous avons embauché deux agents de liaison autochtones pour animer des ateliers dans les communautés et aider les artistes à préparer et à soumettre des demandes de subvention dans tous nos programmes.

- Nous avons également mis de côté des fonds et mis en œuvre un programme de subvention pour le renforcement des capacités (Équinoxe), spécifiquement destiné aux artistes autochtones.
- En collaboration avec nos partenaires des Organismes publics de soutien aux arts de l'Atlantique (OPSAA) et avec l'aide financière de la province, nous avons organisé Petapan, le tout premier symposium sur les arts autochtones au Canada atlantique, à Truro en 2014 et à Dieppe en 2016.

Avec un sentiment d'accomplissement, nous avons hâte de poursuivre notre travail dans les années à venir avec une détermination renouvelée à réaliser notre mandat.

Plan d'action

L'identité unique du Nouveau-Brunswick en tant que province dynamique, multilingue et de plus en plus diversifiée est en large mesure le résultat du rendement créatif de ses artistes.

Comme c'est le cas depuis presque trente ans, artsnb continuera d'alimenter la créativité de nos artistes afin de construire un avenir collectif meilleur, de les encourager à rester au Nouveau-Brunswick tout en améliorant leur statut socioéconomique, de sensibiliser le public aux arts et à la culture, de favoriser et de développer notre capital créatif et d'atteindre la plupart de ces objectifs grâce à des partenariats stratégiques. À cette fin, nous avons élaboré ce nouveau plan stratégique triennal (2018-2021).

Tout au long de ce processus, nous étions conscients de la nécessité de bâtir et d'évoluer au-delà de nos principes de base et de fixer de nouveaux objectifs pour répondre à une réalité changeante. Par conséquent, nous avons tenu des consultations avec des partenaires, des intervenants, des membres du conseil d'administration et des artistes professionnels afin de déterminer la meilleure façon de soutenir l'écosystème des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick. Nous avons également étudié les meilleures pratiques et les tendances émergentes dans le secteur culturel.

Voici les objectifs stratégiques que nous poursuivrons.

Objectif n° 1

artsnb répondra aux besoins des artistes professionnels et renforcera leurs capacités grâce à des programmes pertinents et à un financement adéquat

Nous travaillerons en collaboration et de façon créative avec les artistes, les communautés culturelles et les intervenants du domaine des arts du Nouveau-Brunswick afin d'élaborer de nouvelles initiatives et d'améliorer les programmes existants, assurant ainsi une pertinence continue.

Stratégie

Nous croyons que nos artistes et leurs partisans sont de véritables agents du changement et de la croissance au sein de la province. Nous croyons également que cette passion se répand lorsque les gens prennent conscience de l'importance des arts dans leur vie. Nous nous efforçons de les dynamiser et de les mobiliser pour qu'ils nous aident à réaliser notre mandat.

Pour atteindre notre objectif, nous consulterons régulièrement les artistes sur nos programmes actuels et leur pertinence, afin de déterminer les besoins des artistes à l'heure actuelle et dans un futur rapproché.

Nous nous efforcerons également d'encourager l'écriture critique et la promotion des arts afin que les gens et les organismes à l'extérieur de la province soient davantage conscients de ce que les artistes du Nouveau-Brunswick produisent.

Principales mesures

- 1.1. Examiner et analyser les données des cinq dernières années pour déterminer les lacunes dans nos programmes; veiller à ce que le financement soit alloué là où le besoin est le plus important.
- 1.2. Communiquer avec diverses communautés et intervenants clés pour assurer que les programmes d'artsnb répondent à leurs besoins.
- 1.3. Identifier et approcher les principaux décideurs et personnes d'influence au sein du gouvernement afin de raffiner et consolider nos programmes.
- 1.4. Augmenter le support financier annuel de la province de sorte qu'artsnb puisse offrir un million et demi de dollars (1 500 000 \$) en bourses aux artistes.
- 1.5. Stimuler et renforcer l'écriture et le discours critique au Nouveau-Brunswick grâce à des programmes pertinents.

Objectif n° 2

artsnb cherchera à établir des partenariats stratégiques pour maximiser les opportunités et assurer la viabilité

Nous chercherons des partenaires pour la plupart de nos initiatives, parce que nous comprenons qu'une influence partagée génère du pouvoir, de la stabilité et du progrès. Nous sommes déterminés à accroître le soutien aux arts dans une période où les arts ont du mal à obtenir les ressources nécessaires pour assurer leur durabilité. Pour y parvenir, nous établirons des relations avec ceux qui peuvent développer et financer nos projets.

Stratégie

Ces partenariats nous aideront à accroître les ressources dont nous disposons, y compris de plus grandes possibilités de financement, de réseautage et de mobilisation de ressources, afin de pouvoir augmenter le nombre de subventions que nous accordons et d'initiatives que nous pouvons soutenir.

Pour nous aider à remplir notre mission et valoriser le profil des arts au Nouveau-Brunswick, nous tirerons parti de notre statut d'organisme de bienfaisance lorsque nous tenterons d'établir de nouveaux partenariats et de nouvelles commandites.

Principales mesures

- 2.1. Obtenir un financement de base et continu pour un poste de liaison autochtone.
- 2.2. Tirer parti de notre statut d'organisme de bienfaisance et explorer les possibilités de commandites pour soutenir des initiatives spécifiques.
- 2.3. Explorer les possibilités de partenariat pour soutenir les Prix du lieutenant-gouverneur et établir un nouveau Prix communautaire pour la contribution exceptionnelle aux arts.
- 2.4. (a) Établir des priorités à entreprendre en partenariat avec d'autres organismes artistiques par l'entremise d'un groupe de travail;
(b) Mettre l'accent sur la professionnalisation et le mentorat, et sur l'augmentation du nombre de nouveaux candidats au Conseil des Arts du Canada.
- 2.5. Travailler avec les intervenants et les artistes pour mieux intégrer les projets artistiques et culturels dans la stratégie touristique de la province.

Objectif n° 3

En intensifiant les communications, artsnb va raffermir ses relations avec le gouvernement, ses partenaires et commanditaires afin d'augmenter le financement aux arts

Tel qu'énoncé dans notre nouveau plan de communication, tisser et maintenir des liens solides avec le gouvernement provincial et les élus est essentiel pour atteindre notre but stratégique d'augmenter le financement et le soutien aux arts. Certains autres éléments sont aussi essentiels, comme une compréhension claire de nos programmes, de nos activités et de nos buts, ainsi qu'une conscientisation de la raison d'être et des réussites d'artsnb partagée par tous les intervenants (artistes et organismes artistiques), partenaires, donateurs privés, et membres du public.

Stratégie

Pour atteindre ces objectifs, artsnb prévoit acquérir de l'expertise et des ressources, accroître son engagement auprès des intervenants et du public par l'entremise des médias, et mettre à profit la technologie et les médias sociaux. Nous prendrons aussi avantage du réseau que constitue notre conseil d'administration pour rejoindre nos auditoires, pour synchroniser les messages-clés de concert avec nos partenaires principaux (ArtsLink et l'AAAPNB), pour célébrer le succès connu par les artistes qui ont bénéficié de nos programmes, et pour trouver des commanditaires pour en mettre sur pied ou rehausser certaines initiatives spéciales.

Principales mesures

- 3.1. Embaucher un(e) agent(e) des communications pour mettre en branle notre nouveau plan de communication et pour diffuser des nouvelles et messages-clés plus fréquemment et plus régulièrement.
- 3.2. Prendre avantage des technologies de l'information et des communications, et tout spécialement les médias sociaux, pour tenir au courant les intervenants, y compris nos partenaires au gouvernement, à propos des activités qui les impliquent ainsi qu'artsnb ; nous reconnaitrons aussi leurs contributions publiquement.
- 3.3. Nous engager avec les médias et publier des articles et témoignages plus régulièrement dans la presse, sur Internet, dans les médias sociaux, etc. ; nous assurer que nos messages-clés concordent avec ceux de nos partenaires.
- 3.4. Chercher des commanditaires pour certains programmes, évènements et initiatives ciblées, tels que prix spéciaux et programmes d'ateliers pour artistes ; nous assurer que ces commanditaires sont clairement reconnus.
- 3.5. Assister plus régulièrement à des évènements artistiques et culturels à l'échelle provinciale; mobiliser le conseil d'administration dans ce but, en particulier dans les régions plus isolées; nous engager plus étroitement avec les politiciens.

Objectif n° 4

artsnb continuera de pratiquer une gestion solide et prudente de ses ressources

Avec des ressources limitées pour les arts, il est essentiel qu'artsnb optimise les siennes. Alors que nous devons nous serrer la ceinture autant que possible, nous devons renouveler notre engagement à bien gérer les ressources dont nous disposons et celles que nous obtiendrons à l'avenir.

Stratégie

La frugalité mêlée à la créativité sera notre stratégie pour tirer le meilleur parti des ressources actuelles et à venir. Nous aborderons une bonne intendance en veillant à gérer soigneusement ce que nous avons, en partageant nos ressources avec des organismes ayant les mêmes buts afin d'accomplir davantage ensemble, et en utilisant au mieux la technologie.

Notre stratégie essentielle consistera à éviter la duplication des efforts avec d'autres organismes artistiques. Nous coordonnerons au lieu les efforts et les activités avec eux pour maximiser notre efficacité et soutenir nos clients mutuels.

Nous continuerons à rechercher de nouveaux partenaires pour renforcer nos ressources et mettre à profit celles dont nous disposons déjà.

Principales mesures

- 4.1. (a) S'assurer que la composition du conseil rassemble des personnes ayant des compétences et des connexions complémentaires répondant aux besoins des artistes;
(b) Mettre en place des comités capables de faire progresser efficacement nos principales mesures.
- 4.2. Lorsque cela est bénéfique, tirer parti des compétences secondaires de notre personnel pour maximiser nos capacités; rechercher des opportunités de développement professionnel et de formation.
- 4.3. Tirer parti de l'efficacité de la technologie pour les tâches impliquant la documentation, les jurys, les demandes de subvention, etc.
- 4.4. Garantir un financement suffisant pour nous assurer que nous pouvons remplir notre mandat et exécuter notre mission de manière efficace.

Conclusion

artsnb croit que ces stratégies incorporées, élargies et renforcées au cours des prochaines années permettront d'améliorer la visibilité, les conversations, le développement, l'appréciation et la défense des intérêts des artistes du Nouveau-Brunswick, et auront un impact important sur les arts dans la province.

Les artistes, les communautés et les organismes artistiques de la province continuent de faire face à des défis cruciaux, mais nous sommes encouragés par le travail considérable déjà réalisé sur le statut de l'artiste en partenariat avec les organismes publics de financement, le gouvernement provincial, les intervenants et les groupes de soutien.

En particulier, nos artistes doivent être conscients des possibilités de subventions leur étant disponibles à l'intérieur et en dehors du Nouveau-Brunswick, et disposer des connaissances nécessaires pour soumettre des demandes fructueuses. De plus, à mesure que la population du Nouveau-Brunswick devient de plus en plus diversifiée, il est essentiel que nos programmes répondent aux voix et aux communautés culturelles nouvelles ou sous-représentées.

Nous croyons qu'en nous concentrant sur des programmes pertinents, en nouant des partenariats fructueux, en communiquant efficacement, en tirant parti de l'expertise du conseil, en recherchant des commanditaires privés, et en pratiquant une gestion prudente de nos ressources, nous pouvons relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Mis à jour en avril 2019

Plan stratégique artsnb 2018-2021

OBJECTIFS ET ACTIONS

1. Examiner les données récentes, déterminer les lacunes et veiller à un financement optimal des programmes
2. Communiquer avec les intervenants-clés pour assurer que les programmes répondent aux besoins
3. Approcher les personnes d'influence pour consolider les programmes
4. Offrir 1,5M\$ en bourses avec le support du gouvernement provincial
5. Stimuler l'écriture critique au N.-B.

1. Obtenir du financement continu pour un poste de liaison autochtone
2. Tirer parti du statut d'organisme de bienfaisance pour soutenir des initiatives spécifiques
3. Trouver des partenaires pour les PLG et établir un Prix communautaire
4. Établir un groupe de travail avec les organismes; guider les artistes pour accroître leur participation au CAC
5. Mieux intégrer art & culture dans la stratégie touristique de la province



PRINCIPES GÉNÉRAUX
*partenariat
 coordination
 coopération
 consultation
 sensibilisation
 croissance
 durabilité
 renforcement des capacités
 documentation claire
 communications
 technologie digitale
 financement adéquat
 efficacité*



1. Embaucher un(e) agent(e) des communications pour rehausser la présence et la prestance d'artsnb dans les médias
2. Mettre à profit la technologie et les médias sociaux pour diffuser les activités d'artsnb
3. Mobiliser les médias pour publier les nouvelles et s'assurer que les messages s'accordent avec ceux de nos partenaires
4. Rechercher des commandites pour financer programmes et évènements spéciaux
5. Assister à des évènements culturels à travers le NB; mobiliser le C.A. dans ce but

1. Assurer une composition équilibrée du conseil, avec compétences complémentaires pour avancer les objectifs-clés
2. Tirer parti des compétences secondaires du personnel et les former pour maximiser leurs capacités
3. Utiliser la technologie pour optimiser l'efficacité des tâches administratives
4. Garantir un financement suffisant pour une exécution efficace de notre mandat